

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de *Pontificalis Romani* INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 24 avril 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

Spécial invalidité des consécration épiscopales

Rore Sanctifica réfute l'abbé Calderon (FSSPX)

Une nouvelle étude du CIRS réfute la pseudo-« démonstration » de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale de Montini-PaulVI en raison de sa prétendue « **ressemblance** » avec le rite sacramentel épiscopal Copte.

Nous sommes heureux de diffuser cette nouvelle étude du CIRS qui réfute les pseudo-arguments de l'abbé Calderon publiés en novembre 2006 dans un article de 6 pages du *Sel de la terre* (n°58).

Cette étude constitue un nouveau recul des partisans de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite de consécration épiscopale (*Pontificalis Romani* – Montini-PaulVI, 18 juin 1968).

En effet, l'abbé Calderon donne raison à l'abbé Cekada, face au Père Pierre-Marie d'Avrillé en reconnaissant que la prétendue *Tradition apostolique*, fallacieusement attribué à *Hippolyte de Rome*, n'est pas telle que Montini-Paul VI l'a présentée dans sa Constitution Apostolique *Pontificalis Romani*, mais qu'en réalité l'on ne « connaît rien » de ce texte, de son histoire et de ses éventuels usages.

Ensuite l'abbé Calderon refuse de suivre le Père Pierre-Marie de Kergorlay dans son recours à l'argument sophistique de Dom Botte qui allègue d'une prétendue « **ressemblance** » du nouveau rite épiscopal pseudo-sacramentel de Montini-PaulVI avec le rite **non sacramentel et purement juridictionnel** de l'intronisation du Patriarche maronite.

Mais il est à remarquer que l'abbé Calderon, soumis à Mgr Williamson (ancien Anglican, variante méthodiste), tente encore désespérément, **en dépit des multiples réfutations décisives du CIRS déjà publiées sur ce sujet précis**, de se réfugier derrière le dernier argument sophistique d'une prétendue « **ressemblance** » du nouveau rite épiscopal de Montini-PaulVI avec le rite épiscopal Copte.

Dans une étude sans citations et sans références, sur trois pages, et sans même citer les phrases du rite qui sont l'objet du débat, le professeur du séminaire de La Reja (FSSPX) aligne des sophismes qui viennent – **une fois encore** - tous d'être démontés et réfutés très rigoureusement, textes à l'appui et sources à la main, par une nouvelle démonstration scientifique du Comité international *Rore Sanctifica* (CIRS).

Au moment où désormais le sujet crucial pour le salut des âmes de l'invalidité sacramentelle des consécrations épiscopales et des ordinations sacerdotales qui en découlent, se répand dans toute la Tradition, les déclarations se multipliant, cette étude du CIRS sur ce sujet tombe à point nommé.

Après les récentes révélations du Code de Droit Canon oriental (canons 75 et 235) qui interdisent désormais l'argument sophistique du recours au rite **non sacramentel et purement juridictionnel** de l'intronisation du Patriarche Maronite, les Dominicains d'Avrillé et leur revue *Le Sel de la terre* sont placés désormais dans une situation intenable.

Cette revue, dont les articles sont désormais totalement réfutés sur ce sujet crucial, perd désormais toute sa crédibilité.

Quels fidèles vont désormais continuer à les suivre devant la mise en évidence publique de tant de faits nouveaux et tant de sophismes dans leur analyse du nouveau rite de consécration épiscopale de Montini-PaulVI ?

Nous rappelons que nos colonnes restent ouvertes à Avrillé et au Père Pierre-Marie pour répondre face aux objections confondantes qui leur sont désormais adressées par le CIRS.

Jusqu'à quand, **devant les faits**, les Dominicains d'Avrillé vont-ils s'obstiner à soutenir l'insoutenable ?

Leur obstination à nier les évidences publiées relève désormais publiquement d'un péché contre le Saint-Esprit, car leurs articles du *Sel de la terre* sur ce sujet crucial pour le salut des âmes vont désormais publiquement à l'encontre de la vérité connue, scientifiquement établie, ils vont à l'encontre des faits que les esprits honnêtes peuvent et doivent maintenant constater par eux-mêmes.

Après 18 mois d'une défense obstinée, devenue aujourd'hui indigne et coupable de la pseudo-« démonstration » inventée par le trio diabolique des Bugnini :-Dom Botte-Lécuyer, architectes de ce nouveau rite épiscopal pseudo-sacramentel, promulgué par Montini-PaulVI le 18 juin 1968, les dominicains d'Avrillé vont-ils se soumettre enfin à la vocation qu'ils ont reçue de leur fondateur Saint Dominique et de leur maître Saint Thomas d'Aquin : **défendre quoi qu'il puisse en coûter la vérité catholique ?**

L'heure de vérité a sonné pour le Père Pierre-Marie, le Père Innocent-Marie et les dominicains de leur couvent d'Avrillé.

Vont-ils choisir la fidélité à Notre Seigneur Jésus-Christ ? L'unique Bon Pasteur et Pasteur suprême de nos âmes.

Continuons le bon combat

Abbé Michel Marchiset

L'étude du CIRS est téléchargeable depuis :
<http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-01.html>

Réfutation du faux argument du rite Copte de l'abbé Alvaro Calderon (FSSPX – La Reja)

qui invente les sophismes du « formalisme-effectif » sacramentel et du « parallélisme sacramentel à la majorité »

Réfutation de l'article « *Sont-ils évêques ?* » (SdT – n°58 – octobre 2006) signé par l'abbé Calderon et publié par le Père Pierre-Marie de Kergorlay, Directeur du *Sel de la terre* (SdT), et auteur de la vulgarisation (SdT, n°54 – novembre 2005) de la pseudo-« démonstration » de la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite établie par Dom Botte-Lécuyer en 1967

Sans aucune argumentation théologique nouvelle ni réfutation des arguments déjà publiés, le professeur du Séminaire dirigé par Mgr Williamson (ancien anglican – variante méthodiste) cherche à abuser un public non averti en prétendant avoir réfuté l'invalidité sacramentelle intrinsèque de la forme du nouveau rite de consécration épiscopale

(Pontificalis Romani, 18 juin 1968)



L'abbé Calderon se désolidarise d'une partie des arguments du Père Pierre-Marie

Ce texte de 6 pages du n°58 Sel de la terre, ne constitue en rien une étude théologique sérieuse et digne d'intérêt. Se désolidarisant du Père Pierre-Marie d'Avrillé sur l'emploi du pseudo argument du rite non sacramentel du Patriarche Maronite, il se replie derrière le dernier paravent du rite sacramentel épiscopal Copte, mais au prix d'une opposition manifeste au Magistère catholique infallible (Pie XII, Léon XIII, Conciles d'Asie Mineure,...), allant même jusqu'à violer le texte de Paul VI lui-même qui définit précisément sa nouvelle pseudo-« forme sacramentelle essentielle épiscopale » et dans une fuite en avant (« il faudrait étudier le rite complet »), sans citations ni références, ni précision mais formules vagues et ramassées.

- Un article de « colmatage » médiatique par l'abbé Calderon, et non pas une véritable étude théologique digne d'un clerc de la FSSPX
- L'article de l'abbé Calderon marque un tournant, car il se désolidarise du Père Pierre-Marie et il fait à l'abbé Cekada une concession qui conduit à accuser Montini-Paul VI de mensonge
- L'abbé Caldron endosse la pseudo- « démonstration » par « analogie » prétendue avec les rites orientaux, méthode forgée par les révolutionnaires liturgiques de 1968
- A l'encontre du magistère Pontifical infallible (Léon XIII, Pie XII), l'évocation réitérée de la thèse du Chanoine Berthod sur la prétendue non-sacramentalité de l'épiscopat catholique
- L'abbé Calderon s'oppose à l'application de la méthodologie d'examen de la validité intrinsèque énoncée par le Pape Pie XII
- Cette méthode de prétendue « ressemblance » s'oppose à la méthode d'examen de validité intrinsèque de la forme sacramentelle essentielle définie par le Pape Pie XII

- L'abbé Calderon ne cite à aucun moment l'objet de la controverse : la nouvelle pseudo-forme sacramentelle essentielle
- L'abbé Calderon tente d'enfermer l'abbé Cekada dans un faux dilemme
- L'usage implicite du faux principe sophistique et révolutionnaire de la « ressemblance » des rites
- La substitution de l'expression moderniste « phrase formelle-effective » à l'expression « forme sacramentelle essentielle » du Magistère catholique
- La première option du faux dilemme : la prétendue validité sacramentelle d'une forme essentielle « ambiguë » dans le nouveau rite
- La deuxième option du faux dilemme : la prétendue validité sacramentelle du nouveau rite épiscopal de Montini-PaulVI sauvée par son contexte en dépit l'« ambiguïté » de sa forme sacramentelle essentielle
- L'abbé Calderon invente le sophisme du « parallélisme sacramentel à la majorité »
- Un aveu de taille de l'abbé Calderon : la signification exigée de la *potestas ordinis* épiscopale est bien absente de la nouvelle préface, mais doit être recherchée dans « le rite complet »
- La citation de Léon XIII faite par l'abbé Calderon se retourne contre lui, car l'intention des réformateurs liturgistes modernistes de 1968 est publiquement anti-catholique
- Un travail de l'abbé Calderon à 50% : une déontologie théologique très défailante : l'abbé Calderon laisse la moitié des objections publiques sans réponse
- Les deux arguments de l'abbé Cekada que l'abbé Calderon a pris soin d'ignorer : la non-fiabilité des versions latines du rite épiscopal copte et l'absence de mention du pouvoir d'ordre (*potestas ordinis*) par Dom Botte
- L'expression *Summum sacerdotum* externe à la forme essentielle ne peut suppléer à l'insuffisance de celle-ci
- L'invocation à Mgr Lefebvre qui masque la manipulation dont fut victime l'archevêque
- Une pièce historique des archives du Consilium en date du 31 mars 1967 contredit le Sel de la terre : l'intention des réformateurs de 1968 de rendre le nouveau rite de consécration épiscopale invalide
- Les archives du Consilium trahissent la volonté de Dom Botte (responsable du Groupe 20) de supprimer la signification de la transmission du Sacerdoce par un évêque

Voici une perle qui restera dans les annales de l'histoire de la Tradition catholique et de sa réaction à la révolution au sein de l'Eglise depuis Vatican II :

« La théologie est rigoureuse, mais elle est un piège pour les esprits trop rigoureux (d'une rigueur mathématique) » Sel de la terre, automne 2006 n°58, page 212

C'est donc par l'invocation impudique de tels principes que depuis des décennies, les dominicains d'Avrillé, fils auto-proclamés de Saint Thomas d'Aquin, pourtant lui-même auteur de la *Somme théologique*, modèle de rigueur intellectuelle, de logique précise et contraignante, de respect scrupuleux, exigeant et nuancé de la vérité, que ces fils - d'une filiation spirituelle toute de revendication - sont parvenus à masquer aux fidèles catholiques la réalité non-sacramentelle d'une **Eglise conciliaire, dépourvue désormais de clergé sacramentellement valide et devenue similaire à la secte Anglicane.**

39 ans d'occultation délibérée et de négation obstinée de la réalité de la question auront ainsi permis quasiment d'achever l'éradication biologique silencieuse de la Succession apostolique de rite latin sur terre, alors que dans le même temps des agents modernistes infiltrés au sein de la Tradition catholique ont préparé la chute final du seul bastion international du Sacerdoce latin sacramentellement valide – la FSSPX - dont les chefs religieux craintifs esquivent déjà tout combat doctrinal décisif, à grands renforts de sophismes et de faire-valoirs autoritaires et prétentieux, d'une compétence théologique le plus souvent très approximative et incertaine.

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>